



Vous êtes un professionnel du secteur maritime impacté ?

Les incendies peuvent avoir des conséquences humaines, sociales et économiques importantes.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à vous faire connaître afin d'être orienté vers les interlocuteurs adaptés.

À ce stade de la crise, l'objectif est :



d'apporter un premier
soutien aux professionnels
concernés



d'identifier les situations
humaines et économiques
les plus sensibles



de préparer l'évaluation
des impacts et la phase
de reconstruction



1. EN PRIORITÉ : LES SITUATIONS HUMAINES



SERVICE SOCIAL MARITIME

Le Service social maritime accompagne les marins, leurs familles et les professionnels du secteur confrontés à des difficultés sociales ou personnelles en lien avec les conséquences des incendies.

Il peut vous écouter, vous conseiller et vous orienter vers les dispositifs adaptés.

📍 12 rue du Parc de l'Estey
33260 LA TESTE DE BUCH
☎ Téléphone : 05 56 83 12 53
✉ Email : lateste@ssm-mer.fr



CRAPEM – CENTRE RESSOURCE D'AIDE PSYCHOLOGIQUE EN MER

Les incendies peuvent entraîner un stress important, une fatigue psychologique ou des situations de détresse.

Le CRAPEM propose une écoute confidentielle, une évaluation de la situation, un accompagnement psychologique et, si nécessaire, une orientation vers les professionnels compétents.

✉ crapem@ch-saintnazeaire.fr

⚠ Ligne d'urgence 24/24 : 06 11 21 40 30



CELLULE DE COORDINATION ET DE SOINS MÉDICO- PSYCHOLOGIQUES

Dispositif d'écoute, d'évaluation et d'orientation pour les marins et leurs familles en situation de détresse psychologique.

☎ 0 800 719 912
(9h-17h)



N'hésitez pas à solliciter ces services, pour vous-même ou pour un membre de votre entourage professionnel.



2. SIGNALER LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE ACTIVITÉ



DDTM DE LA GIRONDE

Pour signaler les difficultés techniques liées à la gestion de crise (demande d'accès aux zones évacuées, contraintes d'accès, etc.).

✉ ddtm-uam@gironde.gouv.fr



DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER SUD-ATLANTIQUE

Vous pouvez notamment signaler :

- une interruption ou une baisse d'activité ;
- des dommages matériels ;
- une première estimation des pertes économiques, même provisoire.

✉ saer.dirm-sa@mer.gouv.fr



DDETS DE LA GIRONDE

Pour toute question relative au recours à l'activité partielle.

- Activité partielle
ddets-activite-partielle@gironde.gouv.fr



DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

Pour les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie.

✉ 06 17 22 70 81



3. VOS ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE



ENIM
(Établissement national
des invalides de la marine)

Pour toute question relative à votre protection sociale ou à votre situation de marin ou d'employeur de marins.

☎ PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE ENIM :
0809 54 00 64
(service gratuit + prix de l'appel)

✉ employeurs-carrieres@enim.eu



URSSAF
Poitou-Charentes

Pour signaler les difficultés rencontrées en matière de cotisations sociales et être orienté sur les démarches relevant de votre situation.

Possibilité d'étaler les cotisations dans le temps.

☎ 0 806 803 232
(service gratuit + prix de l'appel)
🌐 <https://www.urssaf.fr/accueil/contacter-urssaf/marin.html>



santé
famille
retraite
services

MSA
(Mutualité sociale
agricole)

Certains professionnels de la conchyliculture, notamment des ostréiculteurs, relèvent de la MSA.

☎ MSA – numéro d'urgence dédié :
05 56 01 48 33



IMPORTANT

À ce stade, cette démarche a pour objet de vous orienter vers les interlocuteurs compétents, de recenser les situations rencontrées et de préparer la phase de reconstruction.

Les éventuelles mesures d'accompagnement ou d'aide qui pourraient être décidées ultérieurement seront communiquées par les autorités compétentes.